

Validité d'un devis signé avec rajout manuel de clause

Par Darck Crystale, le 31/05/2018 à 10:55

Bonjour,

Le 19 mai, après un mois de négociations avec un client, celui-ci me renvoie le devis que je lui ai fait parvenir, signé et tamponné. Cependant, le client a rajouté à la main une clause sur le devis en question avant de le signer.

J'aimerais savoir si le devis est toujours valable. S'il l'est, est-ce que la mention rajoutée par le client est contractuelle ou non ?

Merci d'avance.